

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 9 juillet 2015

**Rapporteur :
Monsieur Guillaume
MENGUY**

N° 1

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 17/07/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 17/07/2015
(accusé de réception du 17/07/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Secteur d'habitat de Linéostic
Avis du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique**

La ville de Quimper envisage d'engager l'urbanisation du secteur d'habitat de Linéostic à Ergué-Armel en vue de la réalisation de 530 logements. Une enquête publique s'est déroulée du 13 mars au 13 avril 2015. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la réalisation de ce projet, assorti d'une recommandation.

Par délibération du 27 avril 2012, le conseil municipal a approuvé le scénario d'aménagement du futur quartier de Linéostic.

Par délibération du 26 septembre 2014, le conseil municipal a approuvé le scénario d'aménagement de la 1ère tranche du futur quartier de Linéostic.

Une enquête publique sur le projet d'aménagement du futur quartier s'est déroulée du 13 mars au 13 avril 2015. Le nouveau régime de l'enquête publique, applicable depuis le 1er juin 2012, est régi par les articles L. 123-1 à L. 123-19 et R. 123-1 à R. 123-46 du code de l'environnement.

Le Tribunal administratif de Rennes a désigné monsieur Roger GUILLAMET en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

Le commissaire enquêteur a tenu des permanences en mairie annexe d'Ergué-Armel et à l'hôtel de ville. Durant toute la durée de l'enquête, toutes observations relatives au projet ont pu être formulées sur le registre prévu à cet effet à la disposition du public en mairie centre et dans les mairies annexes, ainsi que par courrier et messagerie électronique.

Au cours de l'enquête, 4 contributions et 5 lettres ont été reçues en mairie de Quimper et 8 contributions et 1 lettre en mairie annexe d'Ergué-Armel.

Le 4 mai 2015, le commissaire enquêteur a donné un avis favorable au projet d'aménagement du futur quartier de Linéostic avec la recommandation suivante :

« Dans l'étude d'impact, il est prévu la desserte de la partie sud de la deuxième tranche par le chemin de Linéostic avec maintien de l'aspect paysager. La largeur de la voie actuelle ne permet pas une circulation importante et le croisement de véhicules en toute sécurité. Le maintien du chemin en l'état passe par la réalisation d'une autre voie pour la desserte des habitations projetées ».

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de prendre acte de l'avis favorable du commissaire enquêteur ;
- 2 - de prendre en compte la recommandation du commissaire enquêteur et, par conséquent, de modifier la desserte routière de la partie sud de la deuxième tranche.

Le maire,

Ludovic JOLIVET